

**71. Reports of the specialized agencies :
report of the Committee on Matters
relating to Co-ordination on the
method of consideration of reports
(E/681)**

The PRESIDENT called attention to the report of the Committee on Matters relating to Co-ordination (E/681) and explained that the Committee had presented a unanimous recommendation on a purely procedural point involving the method of consideration of reports of specialized agencies.

The recommendation was adopted by 13 votes to none.

The meeting rose at 6.30 p.m.

**ONE HUNDRED
AND FIFTY-EIGHTH MEETING**

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 2 March 1948, at 10.30 a.m.*

President : Mr. Hernán SANTA CRUZ (Chile)

**72. Motion on a point of order submitted
by the representative of France**

Mr. BORIS (France), speaking on a point of order, pointed out that, contrary to rule 30 of the rules of procedure, the French text of certain documents on items 3 and 4 of the agenda of the current meeting (E/718) had not yet been circulated.

He requested that those items should therefore not be discussed if members could not receive the documents in question before the debate.

Mr. YATES (Secretary of the Council) explained that the mass of documents from the various commissions and from the Trusteeship Council had made it impossible to finish the French translation of some documents in time.

**73. Report of the Statistical Commission
(second session) [concluded]¹ : report
of the Economic Committee (E/705)**

The PRESIDENT invited discussion on the three resolutions included in the report of the Economic Committee (E/705) on the report of the Statistical Commission (second session) [E/577].

Mr. CHERNYSHEV (Union of Soviet Socialist Republics) raised no objection to the first resolution by which the Council took note of the report of the Statistical Commission on its second session.

He recalled that his delegation had already submitted comments to the Economic Committee

¹ See 136th meeting.

**71. Rapports des institutions spécialisées :
rapport du Comité chargé des ques-
tions de coordination sur la méthode
à adopter pour l'examen des rapports
(E/681)**

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité chargé des questions de coordination (E/681) et explique que le comité présente une recommandation, qu'il a adoptée à l'unanimité, sur la méthode à adopter pour examiner les rapports des institutions spécialisées.

Par 13 voix contre zéro, la recommandation est adoptée.

La séance est levée à 18 h. 30.

**CENT CINQUANTE-HUITIÈME
SÉANCE**

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 2 mars 1948, à 10 h. 30*

Président : M. Hernán SANTA CRUZ (Chili)

**72. Motion d'ordre présentée par le repré-
sentant de la France**

M. BORIS (France), prenant la parole sur un point d'ordre, fait observer que, contrairement à l'article 30 du règlement intérieur, certains documents relatifs aux points 3 et 4 de l'ordre du jour de la présente séance (E/718) n'ont pas été distribués dans la rédaction en langue française.

Il demande donc que ces points ne soient pas discutés si les membres ne peuvent recevoir les documents en question avant le débat.

M. YATES (Secrétaire du Conseil) explique que l'abondance de documents provenant des diverses commissions et du Conseil de tutelle n'ont pas permis d'achever à temps la traduction en français de certains documents.

**73. Rapport de la Commission de statis-
tique (deuxième session) [fin]¹ :
rapport du Comité économique
(E/705)**

Le PRÉSIDENT demande au Conseil de discuter les trois projets de résolution contenus dans le rapport du Comité économique (E/705) sur le rapport de la Commission de statistique (deuxième session) [E/577].

M. TCHERNYSHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'élève pas d'objection contre le premier projet de résolution, par lequel le Conseil prend acte du rapport de la Commission de statistique sur sa deuxième session.

Il rappelle que sa délégation avait déjà présenté des observations au Comité économique relative-

¹ Voir la 136^e séance.

concerning the second draft resolution, which referred to the transfer to the United Nations of functions and powers exercised by the League of Nations under the International Convention relating to Economic Statistics signed at Geneva on 14 December 1928.

First, out of the fifty-seven States Members of the United Nations, only fifteen were signatories of the convention in question. Moreover, there were already two bodies, the Statistical Commission and the Statistical Office of the United Nations Secretariat, which discharged all the functions provided for by the international convention. The second draft resolution was also inconsistent with resolution 51 (I) adopted by the General Assembly on 14 December 1946 concerning the transfer to the United Nations of certain non-political functions and activities of the League of Nations other than those belonging to it under international agreements.

Speaking on the third draft resolution, he submitted to the Council the amendment which the U.S.S.R. delegation had previously submitted, unsuccessfully, to the Economic Committee,¹ and which consisted of the following additional paragraph at the end of the draft resolution :

“(The Economic and Social Council)

“*Considers that the above-mentioned census can only take place with the agreement of the respective governments.*”

He thought that that amendment was in conformity with the principles of the United Nations.

The PRESIDENT said that the Economic Committee had consulted the Legal Department of the Secretariat on the second draft resolution.

He proposed separate votes on the three draft resolutions submitted by the Economic Committee.

The first draft resolution was adopted.

The second draft resolution was adopted by 15 votes to 2.

The amendment proposed by the U.S.S.R. to the third draft resolution was rejected by 6 votes to 2, with 6 abstentions.

Mr. NORTH (United Kingdom) explained that he had voted against the U.S.S.R. amendment because he thought it unnecessary to specify that the World Census of Agriculture—which was carried out by the governments and not by a world organization—could only take place with the agreement of the said governments.

The third draft resolution was adopted by 14 votes to none, with 2 abstentions.

ment au deuxième projet de résolution, qui a trait au transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés par la Société des Nations en vertu de la Convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève le 14 décembre 1928.

Tout d'abord, sur les cinquante-sept Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, quinze Etats seulement sont signataires de la convention dont il s'agit. D'autre part, il existe déjà deux organismes, la Commission de statistique et le Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui remplissent toutes les fonctions prévues par la convention internationale. Enfin, la deuxième résolution est en contradiction avec la résolution 51 (I) de l'Assemblée générale, adoptée le 14 décembre 1946 et relative au transfert aux Nations Unies de certaines fonctions et activités non politiques de la Société des Nations autres que celles lui appartenant en vertu d'accords internationaux.

En ce qui concerne le troisième projet de résolution, M. Tchernychev reprend l'amendement que la délégation de l'U.R.S.S. avait déjà présenté au Comité économique¹ et qui avait été rejeté. L'amendement consiste à ajouter à la fin du projet de résolution l'alinéa suivant :

« (Le Conseil économique et social)

« *Estime que le recensement mentionné ci-dessus ne peut avoir lieu qu'avec le consentement des gouvernements intéressés.* »

M. Tchernychev estime que cet amendement est conforme aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT déclare qu'en ce qui concerne le deuxième projet de résolution le Comité économique a consulté le Département juridique du Secrétariat.

Il propose de voter séparément sur les trois résolutions présentées par le Comité économique.

La première résolution est adoptée.

Par 15 voix contre 2, la deuxième résolution est adoptée.

Par 6 voix contre 2, avec 6 abstentions, l'amendement proposé par l'U.R.S.S. à la troisième résolution est rejeté.

M. NORTH (Royaume-Uni) explique qu'il a voté contre l'amendement de l'U.R.S.S. parce qu'il estime inutile de spécifier que le recensement agricole mondial — qui est effectué par les gouvernements, et non par une organisation mondiale — ne peut avoir lieu qu'avec le consentement desdits gouvernements.

Par 14 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la troisième résolution est adoptée.

¹ See document E/AC.6/SR.14.

¹ Voir le document E/AC.6/SR.14.

74. Co-ordinated action to meet the continuing world food crisis (concluded)¹ : report of the Economic Committee (E/716)

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said that the General Assembly, during the second part of its first session, had adopted its resolution 45 (I) on the world shortage of cereals and other foodstuffs; the recommendations therein made were not, in fact, being applied, particularly in regard to urging governments and international agencies to achieve the equitable allocation and prompt distribution of the available supplies free from political considerations. Nor had the recommendation been observed concerning the measures to be taken against any unwarranted increase in the price of grain and other foodstuffs, which would only favour speculative interests. In many countries, speculation was causing a rise in the price of foodstuffs and resulting in a reduction in the real earnings of workers.

The Council could not simply refer to the General Assembly resolution without stating at the same time that the measures it provided for were not being applied.

He would therefore submit to the Council the amendment which his delegation had introduced in the Economic Committee (E/AC.6/20, page 2). That amendment consisted in replacing the first three paragraphs of the draft resolution which the Economic Committee had submitted to the Council (E/716) by the following text :

“ The Economic and Social Council,

“ Having considered the memorandum submitted by FAO to the Economic and Social Council at its sixth session, and

“ Bearing in mind the fact that :

“ 1. In its resolution 45 (I) : “ World shortage of cereals and other foodstuffs ”, adopted on 11 December 1946, the General Assembly recommended the carrying out of measures designed to overcome the expected deficit during 1947 in foodstuffs such as grains, rice, fats and oils, dairy products, meat and sugar, and to achieve the equitable allocation and prompt distribution of the available supplies free from political considerations ;

“ 2. Certain States, Members of the United Nations, are not carrying out the above recommendations of the General Assembly ; in particular, contrary to the recommendation of the General Assembly on the adoption of measures against the unwarranted increase in prices of grain and other foodstuffs in a number of countries—as for example in the United States of America—as a result, prices of speculation of these products are abnormally high and have risen substantially when compared with the price level at the time of the adoption of the

¹ See 147th meeting.

74. Coordination des mesures destinées à remédier à la crise alimentaire mondiale (fin)¹ : rapport du Comité économique (E/716)

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'Assemblée générale a adopté pendant la seconde partie de sa première session sa résolution 45 (I), relative à la pénurie mondiale de céréales et autres denrées alimentaires dont les recommandations ne sont pas, en fait, appliquées, notamment en ce qui concerne la demande adressée aux gouvernements et aux organisations internationales d'assurer la répartition équitable et la distribution rapide des denrées disponibles sans tenir compte des considérations politiques. On n'a pas observé non plus les recommandations relatives aux mesures à prendre contre les hausses injustifiées du prix des céréales ou autres denrées alimentaires, hausses qui ne favorisent que les intérêts des spéculateurs. Dans beaucoup de pays, la spéculation fait monter le prix des denrées alimentaires, ce qui provoque une baisse du salaire réel des travailleurs.

M. Morozov estime que le Conseil ne peut pas se borner à rappeler la résolution en question de l'Assemblée générale sans déclarer en même temps que les mesures prévues dans cette résolution ne sont pas appliquées.

Il reprend donc l'amendement déjà présenté au Comité économique par la délégation de l'U.R.S.S. (E/AC.6/20, page 3). Cet amendement consiste à remplacer les trois premiers alinéas du projet de résolution que le Comité économique soumet au Conseil (E/716) par le texte suivant :

« Le Conseil économique et social,

« Ayant examiné le memorandum présenté par la FAO au Conseil économique et social, lors de sa sixième session,

« Tenant compte du fait que :

« 1. Dans sa résolution 45 (I) — « Pénurie mondiale des céréales et autres denrées alimentaires » —, adoptée le 11 décembre 1946, l'Assemblée générale a recommandé de prendre des mesures destinées à combler le déficit prévu pour 1947 en ce qui concerne les denrées alimentaires telles que les céréales, le riz, les huiles et corps gras, les produits laitiers, la viande et le sucre, et d'assurer la répartition équitable et la distribution rapide de denrées disponibles sans tenir compte de considérations politiques ;

« 2. Certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne mettent pas en œuvre les recommandations précitées de l'Assemblée générale ; contrairement en particulier à ce que prévoyait l'Assemblée générale dans sa recommandation relative à l'adoption de mesures contre toute hausse injustifiée du prix des céréales et autres denrées alimentaires, on peut constater dans certains pays — aux Etats-Unis d'Amérique par exemple — que la cote de ces produits sur le marché est anormalement élevée et que leur prix se sont sensiblement accrus par

¹ Voir la 147^e séance.

resolution of the General Assembly in 1946; which is detrimental to the interest of consumers and agricultural producers and out of which only speculators in grain and other foodstuffs gain."

Mr. BORIS (France) recalled that, in the course of the debate in the Economic Committee which had produced the text of the draft resolution before the Council, it had finally been decided to drop an explanatory introduction on permanent factors of the world food crisis, based on memoranda received from FAO and drafted jointly by the representatives of Canada, Chile, the United States and France. He regretted the omission of that introduction, the text of which was given in document E/AC.6/20.

He could not accept the U.S.S.R. amendment since it emphasized less the permanent factors of the crisis than the elements of the existing situation. The amendment attacked the policy of allocation: but that policy, even if imperfect, was not one of the permanent factors of the food crisis since allocations involved small quantities in comparison with world production.

Besides, the Council could not pick out only some of the recommendations of the General Assembly resolution: it had to draw attention to all of them. His delegation had attached special importance to an account of the facts which were at the root of the world food crisis, but had finally accepted a compromise text.

Mr. KATZ-SUCHY (Pologne) pointed out that the draft resolution submitted to the Council was indeed a compromise, but it was a compromise between concordant points of view—particularly those of France and Canada—and it excluded, moreover, the amendments submitted by the U.S.S.R. and Poland. It was a restatement of phrases adopted in earlier resolutions and productive of no results so far; but the text provided for no action before 1949.

There was administrative liaison between the International Emergency Food Council and FAO but FAO had not the necessary authority to intervene in decisions of the International Council.

He attached special importance to the principle set forth in the General Assembly resolution 45 (I) on the world shortage of cereals and other foodstuffs, namely, that the distribution of foodstuffs should be carried out regardless of political considerations, a principle which was apparently not being applied by the International Emergency Food Council. The Council would be making a great mistake if it failed to take into account the General Assembly's resolution on the matter.

He recalled that one of his delegation's amendments submitted to the Economic Committee had provided that the specialized agencies and regional commissions should consult FAO with a view to increasing the production of foodstuffs and not that FAO should have to consult the

rapport à ce qu'ils étaient au moment de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale en 1946, ce qui est nuisible aux intérêts des consommateurs et des producteurs agricoles et ne profite qu'aux spéculateurs en céréales et autres denrées alimentaires. »

M. BORIS (France) rappelle qu'au cours du débat qui a eu lieu au Comité économique et qui a abouti à la rédaction actuelle du projet de résolution, un préambule explicatif ayant trait aux facteurs durables de la crise alimentaire mondiale et fondé sur les mémorandums remis par la FAO a été finalement supprimé. M. Boris regrette la suppression de ce préambule, rédigé en commun par les représentants du Canada, du Chili, des Etats-Unis et de la France, et qui figure au document E/AC.6/20.

M. Boris n'accepte pas, d'autre part, l'amendement de l'U.R.S.S., aux termes duquel le Conseil attacherait moins d'importance aux facteurs durables de la crise qu'aux éléments de la situation présente. Il fait observer que cet amendement fait le procès de la politique des allocations: cette politique, même imparfaite, ne constitue pas l'un des facteurs durables de la crise alimentaire, car les allocations portent sur des quantités faibles par rapport à la production mondiale.

En conclusion, le Conseil ne peut que rappeler l'ensemble des recommandations contenues dans la résolution de l'Assemblée générale et non pas certains points seulement. La délégation française attachait une importance particulière à l'exposé de faits qui sont à l'origine de la crise alimentaire mondiale, mais elle s'est ralliée finalement à une rédaction qui constitue un compromis.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) fait observer que le projet de résolution proposé au Conseil constitue bien un compromis, mais c'est un compromis entre des points de vue concordants — notamment ceux de la France et du Canada — et qui exclut d'autre part les amendements présentés par l'U.R.S.S. et la Pologne. Ce texte répète une série de phrases déjà adoptées en d'autres résolutions et demeurées sans effet, mais il ne prévoit aucune action avant 1949.

M. Katz-Suchy fait observer que le Conseil international de la crise alimentaire a bien été relié à la FAO sur le plan administratif mais que cette dernière organisation ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour intervenir dans les décisions du Conseil international.

Il attache une importance particulière au principe énoncé dans la résolution 45 (I) de l'Assemblée générale sur la pénurie mondiale des céréales et autres denrées alimentaires, à savoir que la distribution des denrées doit être effectuée indépendamment de considérations politiques — principe qui ne lui paraît pas être appliqué aujourd'hui par le Conseil international de la crise alimentaire. Le Conseil commettrait une erreur grave en ne tenant pas compte de la recommandation de l'Assemblée générale sur ce point.

Le représentant de la Pologne rappelle que, parmi les amendements proposés par sa délégation au Comité économique, il y en avait un qui prévoyait que les institutions spécialisées et commissions régionales devraient consulter la FAO en vue d'augmenter la production des

specialized agencies on the subject, as provided for in the fifth paragraph of the draft resolution submitted to the Council.

He had the impression that the Council was reluctant to accept any of the amendments previously proposed by his delegation, and hence he saw no need for resubmitting them.

Mr. THORP (United States of America) said that it was strange to note how the food distribution system on an international scale was being criticized by non-participating countries; Eastern Europe was not submitting to the machinery of allocations. It was easy to criticize the working of an international body from outside.

Referring to the fifth paragraph of the draft resolution, he said he thought that nothing more than consultations should take place with FAO concerning the question of resources in products such as oil, coal, steel, electricity and chemical products for those came within the industrial province and not the province of that organization's activities. He had therefore decided to support a Polish amendment proposed in the Economic Committee.

That amendment, which appeared on page 4 of document E/AC.6/20, consisted in deleting the words "... FAO, in consultation with other specialized agencies concerned, the Secretariat of the United Nations and the regional economic commissions", and substituting the words "the specialized agencies concerned and the regional commissions, in consultation with FAO".

Mr. BORIS (France) agreed with the United States representative in approving that amendment.

Mr. CAMPOS (Brazil) thought the amendment served little purpose since the draft resolution contained a paragraph in which the Council requested FAO to make a report to the Council at its seventh session on progress achieved in co-ordination of those studies.

Mr. WARREN (Canada) thought that FAO which, by the terms of the last paragraph of the draft resolution, was requested to present a factual report to the Council, ought to keep the initiative of consultations with the specialized agencies, it being understood, however, that FAO should not actively intervene in questions of general policy.

He therefore favoured the original drafting.

Mr. THORP (United States of America) took the floor again to support the Polish amendment, which did not seem to him inconsistent with the duties assigned to FAO under the last two paragraphs of the draft resolution.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) thanked the United States representative for seconding the Polish amendment.

He would have been surprised, however, if agreement could have been reached not on the

denrées alimentaires et non pas que la FAO aurait à consulter à ce sujet les institutions spécialisées, comme on le prévoit au cinquième alinéa du projet de résolution soumis au Conseil.

M. Katz-Suchy craint que le Conseil ne veuille accepter aucun des amendements antérieurement proposés par la délégation de la Pologne. Il n'estime donc pas nécessaire de les présenter à nouveau.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il est curieux de constater que le système de distribution des denrées sur le plan international fasse l'objet de critiques de la part des pays qui n'y participent pas; l'Europe orientale, en effet, ne se soumet pas au mécanisme des allocations. C'est une position facile que de critiquer de l'extérieur le fonctionnement d'un organisme international.

M. Thorp, examinant le cinquième alinéa du projet de résolution, estime que la FAO doit être seulement consultée en ce qui concerne la question des ressources en produits tels que le pétrole, le charbon, l'acier, l'électricité et les produits chimiques qui sont du domaine industriel et non pas du domaine dans lequel cette organisation exerce son action. C'est pourquoi le représentant des Etats-Unis décide de se rallier à un amendement proposé au Comité économique par la Pologne.

Cet amendement, qui figure à la page 5 du document E/AC.6/20, consiste à remplacer, dans le texte du cinquième alinéa du projet de résolution, les mots : « la FAO à étudier, de concert avec les autres institutions ... Secrétariat des Nations Unies » par les mots : « les institutions spécialisées intéressées et les commissions économiques régionales à étudier, de concert avec la FAO ».

M. BORIS (France) s'accorde avec le représentant des Etats-Unis pour approuver cet amendement.

M. CAMPOS (Brésil) déclare que l'amendement en question ne lui paraît pas très utile, étant donné que le projet de résolution contient un alinéa aux termes duquel le Conseil invite la FAO à faire rapport à la septième session du Conseil sur les progrès réalisés en matière de coordination de ces études.

M. WARREN (Canada) estime que la FAO, qui, aux termes du dernier alinéa du projet de résolution, est invitée à présenter au Conseil un rapport circonstancié, doit garder l'initiative des consultations avec les institutions spécialisées, étant entendu toutefois que la FAO ne doit pas intervenir activement dans les questions de politique générale.

Il se prononce donc en faveur de la rédaction initiale.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) appuie à nouveau l'amendement polonais, qui ne lui semble pas en contradiction avec les responsabilités attribuées à la FAO aux termes des deux derniers alinéas du projet de résolution.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) remercie le représentant des Etats-Unis de s'être prononcé en faveur d'un amendement présenté par sa délégation.

Il aurait été surpris toutefois que l'accord eût pu se faire non pas sur l'amendement en question

amendment in question but on another Polish amendment dealing with the subject of allocations.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) requested that his delegation's amendment should be voted on paragraph by paragraph, the preamble being taken together with paragraph 1.

Mr. THORP (United States of America) said he would vote against paragraph 1 of the text submitted by the U.S.S.R. because the first paragraph of the Economic Committee's draft resolution made the same point in a briefer form.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom), Mr. IVERSEN (Denmark) and Mr. BORIS (France) agreed with the United States representative that the drafting of the first paragraph of the Committee's draft resolution was preferable.

The PRESIDENT put the U.S.S.R. amendment to the vote paragraph by paragraph.

The preamble and paragraph 1 were rejected by 12 votes to 3.

Paragraph 2 was rejected by 14 votes to 3.

The PRESIDENT put to the vote the Polish amendment which had been resubmitted by the representative of the United States of America.

The amendment was adopted by 8 votes to 4, with 5 abstentions.

In reply to Mr. CAMPOS (Brazil) who had asked which specialized agencies the text of the amendment just adopted referred to, Mr. THORP (United States of America) replied that they were the same specialized agencies as those referred to in the original text of the fifth paragraph of the Economic Committee's draft resolution.

Mr. PATIJN (Netherlands) said that although he accepted the principle of the resolution, he would abstain from voting on the draft resolution as a whole because he thought the recommendations were not sufficiently energetic.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said the resolution was merely another document which in no way corresponded to the realities of the world situation or to the fact that the food shortage was being felt in many countries. Food prices were still going up despite the General Assembly resolution, and the principle adopted by that Assembly of an allocation based on the people's needs and not on political considerations was not being applied.

He would therefore abstain in the vote which was about to be taken.

The PRESIDENT put to the vote the draft resolution submitted by the Economic Committee (E/716), as amended.

The draft resolution, as amended, was adopted by 13 votes to none, with 4 abstentions.

mais sur un autre amendement présenté également par la Pologne et qui avait trait, celui-là, aux allocations.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que l'amendement présenté par sa délégation fasse l'objet d'un vote alinéa par alinéa, le préambule étant lié à l'alinéa 1.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il votera contre l'alinéa 1 du texte de l'amendement soumis par l'U.R.S.S., car le projet de résolution du Comité économique en son premier alinéa énonce le même point sous une forme plus brève:

M. PHILLIPS (Royaume-Uni), M. IVERSEN (Danemark) et M. BORIS (France) s'accordent avec le représentant des Etats-Unis pour estimer que la rédaction du premier alinéa du projet de résolution du comité est préférable.

Le PRÉSIDENT met aux voix, alinéa par alinéa, l'amendement proposé par l'U.R.S.S.

Par 12 voix contre 3, le préambule et l'alinéa 1 sont rejetés.

Par 14 voix contre 3, l'alinéa 2 est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la délégation polonaise repris par la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

Par 8 voix contre 4, avec 5 abstentions, l'amendement est adopté.

A une question de M. CAMPOS (Brésil), demandant quelles sont les institutions spécialisées auxquelles se rapporte le texte de l'amendement qui vient d'être adopté, M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) répond que ce sont les mêmes institutions spécialisées dont il s'agissait dans le texte primitif du cinquième alinéa du projet de résolution du Comité économique.

M. PATIJN (Pays-Bas) s'abstiendra de voter sur l'ensemble du projet de résolution, dont il accepte pourtant le principe, parce que les recommandations ne lui paraissent pas suffisamment énergiques.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la résolution ne constitue qu'un document de plus qui ne répond en rien aux conditions véritables de la situation mondiale et au fait que la pénurie de denrées alimentaires se fait sentir dans de nombreux pays. Les prix de ces denrées continuent à augmenter en dépit des résolutions de l'Assemblée générale, et le principe adopté par cette Assemblée d'une répartition fondée sur les besoins des peuples et non pas sur des considérations politiques n'est pas appliqué.

Il s'abstiendra donc dans le vote qui va avoir lieu.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution proposé par le Comité économique (E/716) tel qu'il a été amendé.

Par 13 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution ainsi amendé est adopté.

The PRESIDENT adjourned the discussion on items 3 and 4 of the agenda of the meeting in view of Mr. Boris' remarks concerning the fact that, contrary to the rules of procedure, some of the documents on those items had not been distributed in French.

The meeting rose at 12.30 p.m.

ONE HUNDRED AND FIFTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 2 March 1948, at 3 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

75. Report of the Commission on Human Rights (second session) [continued] : report of the Social Committee (E/704 and E/704/Add.1) [continued]

MINORITIES TREATIES

The PRESIDENT pointed out that the preamble of the draft resolution should be retained, as the Council had not taken note of the entire report of the Commission on Human Rights.

Mr. BORISOV (Union of Soviet Socialist Republics) said that in the opinion of his delegation the draft resolution was unnecessary and should be omitted. The treaties and declarations to which it referred were all part of a system established by the Treaty of Versailles, related to conditions which no longer existed; the basic questions with which they dealt had been solved by the peace treaties signed in Paris on 10 February 1947 and by the Charter of the United Nations. There was consequently no need to ask the Secretariat to undertake the proposed study.

Mr. MORGAN (United Kingdom) supported the draft resolution. However, since the United Kingdom was a party to many of the treaties in question, it reserved all its rights under those treaties and, by accepting the proposed study, did not want to cast any doubt on their validity.

The PRESIDENT suggested that the words "on Human Rights" should be inserted after the word "Commission" towards the end of the draft resolution.

It was so agreed.

The PRESIDENT put to the vote the draft resolution on minorities treaties (E/704).

The draft resolution was adopted by 15 votes to 2.

TRUSTEESHIP COUNCIL QUESTIONNAIRE

The PRESIDENT stated that, as the Trusteeship Council considered its questionnaire as provisional for a long time to come, the second paragraph of

Le PRÉSIDENT ajourne la discussion sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour de la séance en tenant compte de l'observation présentée par M. Boris (France) sur le fait que, contrairement au règlement, le texte français de certains documents relatifs à ces points n'a pas été distribué.

La séance est levée à 12 h. 30.

CENT CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 2 mars 1948, à 15 heures*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

75. Rapport de la Commission des droits de l'homme (deuxième session) [suite] : rapport du Comité social (E/704 et E/704/Add.1) [suite]

TRAITÉS RELATIFS AUX MINORITÉS

Le PRÉSIDENT signale qu'il convient de conserver le préambule du projet de résolution, puisque le Conseil n'a pas pris acte de l'ensemble du rapport de la Commission des droits de l'homme.

M. BORISOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, de l'avis de sa délégation, le projet de résolution est inutile et devrait être supprimé. Les traités et déclarations auxquels il se réfère font tous partie d'un système établi par le Traité de Versailles, et qui correspondait à des conditions qui n'existent plus. Les questions fondamentales dont ils s'occupaient ont été réglées par les traités de paix signés à Paris le 10 février 1947 et par la Charte des Nations Unies. Il n'est donc pas nécessaire de demander au Secrétaire général d'étudier la question.

M. MORGAN (Royaume-Uni) appuie la résolution. Toutefois, étant donné que le Royaume-Uni est partie à plusieurs des traités en question, il réserve tous les droits qu'il tient de ces traités et, en acceptant l'étude proposée, n'entend pas mettre leur validité en doute.

Le PRÉSIDENT propose que l'expression « des droits de l'homme » soit ajoutée après le mot « Commission » vers la fin du projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution ayant trait aux traités relatifs aux minorités (E/704).

Par 15 voix contre 2, le projet de résolution est adopté.

QUESTIONNAIRE DU CONSEIL DE TUTELLE

Le PRÉSIDENT déclare que, puisque le Conseil de tutelle considère que son questionnaire aura un caractère provisoire pendant un certain temps